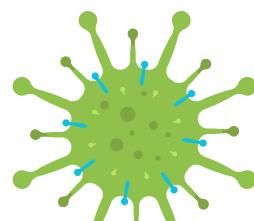




QUE DOIVENT FAIRE LES VISITEURS LORS D'UNE ÉCLOSION?

Afin de se protéger et de réduire le risque de transmission des infections lors d'une éclosion, nous recommandons aux visiteurs de reporter leurs visites si possibles. Dans le cas contraire, vous devez :

- Procéder à l'hygiène des mains à l'entrée de l'établissement ET de la chambre
- Prendre connaissance des mesures en vigueur indiquées sur les affiches à l'entrée des unités et de la chambre
- Procéder à l'hygiène des mains en sortant de la chambre
- Quitter immédiatement l'établissement sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes (cafétéria, salle de bain, etc.)
- Procéder à l'hygiène des mains en sortant de l'établissement



SI J'AI DES QUESTIONS, À QUI DOIS-JE M'ADRESSER?

Vous pouvez joindre l'équipe en prévention et en contrôle des infections du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h :

- **Haute-Côte-Nord** : 418 233-2931, poste 232229
- **Manicouagan** : 418 589-3701, poste 302545 ou 302818
- **Port-Cartier** : 418 766-2572, poste 452404
- **Sept-Îles** : 418 962-9761, poste 452566 ou 452598
- **Minganie et Caniapiscau** : 418 538-2212, poste 542411
- **Basse-Côte-Nord** : 418 461-2144

www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca

*Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord*

Québec

VIGIES, ÉCLOSIONS EN MILIEU DE SOINS ET MILIEU DE VIE

DIRECTION
DES SOINS INFIRMIERS
PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS



Québec

QU'EST-CE QU'UNE VIGIE?

Une vigie est le terme utilisé pour désigner une surveillance accrue, lorsqu'il y a un nouveau cas nosocomial (acquisition lors d'un séjour en milieu de soins ou en milieu de vie).

QU'EST-CE QU'UNE ÉCLOSION?

Une éclosion est le résultat d'une augmentation du nombre de cas d'un même type d'infection nosocomiale survenant pendant une période de temps délimitée et dans un lieu donné.

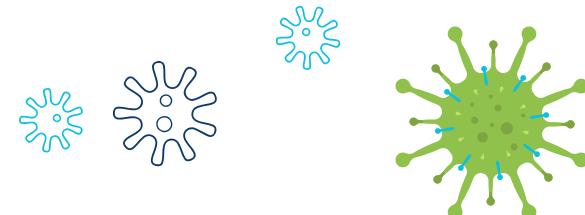
Lorsqu'une éclosion survient dans un établissement, une affiche installée à l'entrée indique la ou les unités touchées (disponible sur le site Web du CISSS de la Côte-Nord, dans l'onglet prévention des infections).

Il y a deux types d'éclosions : mineure et majeure. Une éclosion mineure est déterminée par les critères suivants; elle est limitée à un lieu restreint, elle est rapidement contrôlée et la mortalité ou morbidité respecte les taux attendus. Une éclosion majeure est déterminée par les critères suivants : la gravité de l'atteinte liée à l'agent infectieux en circulation (morbidité, létalité), le nombre élevé de membres du personnel atteints, l'incidence ou le taux d'attaque atteignant les seuils établis par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPOQ).

MODES DE TRANSMISSION

Il existe plusieurs modes de transmission pour différents pathogènes lors d'éclosion.

- Contact direct : peau à peau (ex. : poignée de main, accolade)
- Contact indirect : avec une surface contaminée (ex. : poignée de porte, téléphone, literie)
- Gouttelettes : inhalation ou ingestion de gouttelettes projetées dans l'air par une personne infectée lorsqu'elle parle, tousse, éternue, ou vomit. Les gouttelettes peuvent être projetées sur une distance pouvant atteindre deux mètres



Lorsqu'une éclosion survient dans un milieu de soins, des mesures supplémentaires sont appliquées pour limiter la transmission de l'infection. La décision de mettre en place ou de retirer les mesures d'éclosion relève du service de la prévention et du contrôle des infections. L'évaluation de la situation est faite quotidiennement en collaboration avec le personnel de soins et les gestionnaires.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES INFECTIONS

Lorsqu'un usager présente des signes ou des symptômes d'infection dans les milieux de soins et services, il doit demeurer dans sa chambre pendant la période de contagion. Une affiche est installée à l'entrée de sa chambre pour informer des mesures permettant d'éviter la transmission de l'infection et la contamination de l'environnement.

Certains microorganismes (ex. : bactéries et virus) sont contagieux avant l'apparition de signes et symptômes. Certaines mesures préventives peuvent être mises en place pour les usagers qui ont été en contact avec une personne symptomatique.

Voici quelques exemples de mesures qui peuvent être mises en place :

- Rehausser le nettoyage et la désinfection de l'environnement
- Demander aux usagers de demeurer sur l'unité
- Restreindre les rassemblements à l'extérieur ou sur l'unité (repas en salle commune, activités de groupe, etc.)
- Ajout de protection supplémentaire selon la situation

Lorsque plusieurs usagers se retrouvent à proximité les uns des autres, certaines infections telles que l'influenza ou la gastro-entérite peuvent se transmettre plus facilement entre les usagers.